Réunion d'information sur la création d'un diplôme ÉNS Cachan 15 avril 2005

Première constatation, un absentéisme énorme tend à montrer que les élèves ne se sentent pas concernés par ce projet. La Direction est représentée par M. Abou-Kandil et M. Savattero. Était également présente Mme Pierson du Service Concours.

Présentation

Tout est parti d'une réflexion simple avec les Directeurs de Départements, cela dit à cause du projet de fusion, ce dossier n'a pas tellement avancé depuis fin janvier. Les questions principales liées à ce diplôme sont :

- Pourquoi ?
- Pour qui et avec qui ?
- Comment et sur quels critères ?

Pourquoi ?

Les arguments invoqués sont les suivants :

- Une des origines du projet a été une volonté de valoriser la formation reçue par les étudiants en insistant sur la cohérence de leur cursus (premier point reconnu comme important pour les Directeurs de Départements), qu'ils soient Normaliens ou non et de les différencier des étudiants "lambda" de Master.
- Un second objectif est de remplacer le diplôme de Magistère en renforçant l'image de l'ÉNS Cachan (second point très important pour les Directeurs de Départements).
- Cela permettrait aussi de valoriser les étudiants des Universités qui ont suivi le cursus ÉNS dont le niveau d'exigence est plus élevé que celui de l'Université.
- Enfin, il servira à valoriser des éléments de formation hors cadre strictement académique comme des projets personnels, des stages à l'étranger, une implication associative, etc...

Pour qui et comment ?

En ce qui concerne la population concernée et les critères retenus, un certain nombre de questions a été soulevé et les réponses apportées par les Directeurs de Département ont été les suivantes :

- Un diplôme unique ou deux diplômes distincts Normaliens/non-Normaliens ? Il s'agit de demander le même niveau d'exigences à des élèves reçus sur concours et à des étudiants recrutés sur dossier (l'ÉNS participe au recrutement des étudiants de Magistère) donc l'idée d'un seul diplôme semble logique.
- Quid des élèves entrés sur concours troisième année ? A fortiori, il ne leur sera pas délivré du fait qu'ils ne passeront au mieux que deux années sur le campus.
- Quels critères seront retenus pour délivrer le diplôme, notamment en terme de niveau d'exigences ? Comment les évaluer ? Faut-il un classement ? Comment harmoniser les évaluations entre Départements ? De plus, parmi des critères tels que l'obtention d'un Master, de l'Agrégation, un stage en France ou à l'étranger, une implication associative, etc..., comment faire un choix entre critères impératifs et critères optionnels ? Le Master est le minimum à avoir. Il s'agit de remplacer l'ex-Magistère, mais pas seulement. Pour le classement, les avis divergent : certains sont pour un classement général, d'autres pour un classement limité aux étudiants universitaires, d'autres sont contre. Ils sont pour un choix parmi les critères et une harmonisation des évaluations mais n'ont pour le moment aucune idée de comment procéder.
- Quelle place aura l'année de préparation à l'Agrégation ? Fera-t-elle partie des critères facultatifs ? Elle sera bien évidemment prise en compte de par sa place historique au sein des cursus.

Questions/Réponses

Question : Quelle sera la première promotion à bénéficier du diplôme ?

E.S. : Je n'ai pas d'idée particulière là-dessus. Néanmoins, il pourra être délivré à titre rétroactif après étude du cursus de chacun. A partir du moment où ce projet aura été adopté au Conseil d'Administration, tout élève en cours de scolarité pourra y prétendre.

Question : Quel sera le niveau d'exigences a posteriori ? Cela ne risque-t-il pas de léser un certain nombre d'élèves qui ne l'auront pas ?

E.S. : N'oublions pas que comme pour le Magistère, tous les élèves ne l'auront pas. Cela dit, tout dépend du niveau d'exigences. Il est nécessaire d'y réfléchir plus profondément.

H.A-K. : Il y a un problème de calendrier. En effet, il faut un avis favorable du Conseil d'Administration, le prochain a lieu lundi 18 avril et le suivant en novembre. On peut raisonnablement envisager que ce diplôme soit délivré à partir de 2006.

Remarque : Ça ne sert à rien : le statut de Normalien devrait suffir. On voit clairement ce problème quand des étudiants de l'Université se servent du fait qu'ils ont suivi une formation ÉNS en le mettant sur leur CV.

E.S. : Les Masters sont alignés sur l'ex-Magistère. À partir de là, on ne peut effectivement faire aucune différence entre ceux qui suivent des formations purement universitaires et ceux qui suivent une formation ÉNS.

Question : Pourquoi chercher encore à différencier les étudiants ?

E.S. : Premièrement, les enseignements des Masters sont alignés sur les enseignements des Magistères, contrairement à leur notation. Deuxièmement, l'idée sous-jacente est de valoriser une cohérence du cursus et les actions qui mettent en avant la spécificité de l'individu en plus de ce qui est fait dans le cadre strictement académique du Master. Au travers du diplôme, on pourra donc ajouter une cohérence à tout cela. Troisièmement, le terme de Master va être courant au niveau européen et il peut être important de se démarquer par rapport à cela, de montrer que l'ÉNS apporte à ses élèves quelque chose en plus. Notons au passage que le DGM est un Département assez particulier dans le sens où l'ÉNS est maître du cursus. Ce n'est pas le cas dans les autres disciplines.

H.A-K. : À l'international, on nous dit que l'ÉNS est une bonne École. Mais quel diplôme délivre-t-elle ? Ce diplôme pourra nous démarquer des étudiants ayant suivi uniquement des Masters.

Question : Et pour les BDI (Bourses Docteurs Ingénieurs) ? Ce diplôme pourra-t-il être reconnu (même si les Normaliens ont déjà droit à ces bourses) ?

H.A-K. : Historiquement, il existait trois types de Thèses de Doctorat : Thèse de Doctorat de Troisième Cycle, Thèse de Doctorat d'Etat et Thèse de Docteur-Ingénieur, ces denières ayant été créées pour attirer les élèves des Grandes Écoles d'Ingénieurs vers la recherche. Depuis, les ÉNS ont été ajoutées à la liste car il semble naturel que les Normaliens y aient droit.

Question : Ce diplôme va-t-il faire en sorte que l'on puisse rentrer dans un certain nombre de listes ?

H.A-K. : De fait, la visibilité d'un diplôme d'École est liée à ceux qui l'ont obtenu et qui le disent. Il faudra sûrement un certain temps avant qu'il ne soit connu et reconnu.

Question : Y aura-t-il un changement de procédure pour les BDI ? Apparemment, seuls les Normaliens doivent soumettre leur dossier à la Direction de leur École, les Ingénieurs pouvant candidater à titre personnel.

H.A-K. : Un classement est obligatoirement fait par l' ÉNS. Il doit en être de même pour les autres Écoles, les Directions devant donner un avis sur le cursus suivi. Quoi qu'il en soit, au niveau du CNRS, c'est un point positif pour les Normaliens.

Remarque : D'après ce que l'on voit, le niveau d'exigences semble être le même que pour les ex-Magistères. Dans ce cadre, le diplôme semble ne rien apporter à part si l'on développe vraiment les projets tutorés.

E.S. : En ce qui concerne le Département Chimie, nous avons été contraint de signer de nouveau la cohabilitation des Magistères pour 4 ans avec Orsay pour distinguer les particularités

de certaines filières par rapport au cursus standard, mais ce n'est pas une solution à long terme. Nous voulons mettre l'accent sur quelque chose de plus personnel et donc de moins académique en plus de la cohérence du cursus.

Question : Je suis d'accord pour ne créer qu'un seul diplôme. Concernant le classement, sur quelle base se fera-t-il ? Est-il judicieux pour de toutes petites promotions ? Quelle part sera accordée aux projets personnels ? Comment classer des cursus différents ? Ne pourrait-on pas envisager un classement à la discrétion des Directeurs de Départements ?

E.S. : Avant même de répondre à ces questions, le classement lui-même est-il nécessaire ? Si oui, comment le monter ? Dans les Écoles d'Ingénieurs, le volontariat est évalué par un rapport avec soutenance. Si on s'oriente vers un diplôme avec un accent fort sur la personnalité de l'élève, il faudra sans doute utiliser des méthodes similaires. Mais alors, comment les classer ? D'autant que le format des études est différent d'un Département à l'autre. Il faudrait 15 à 17 classements de 8 à 40 élèves. Comment donner un sens à un tel classement ?

Question : Je rejoins cet avis sur le classement et sa faisabilité limitée. Quelle sera la place de la préparation à l'Agrégation dans le cursus ? Que dire à ceux qui la préparent et qui ne l'ont pas ? Les épreuves blanches seront-elles prises en compte ? Idem pour les présentations de leçons ? Si les classements sont effectués par les Directeurs de Départements, ne risquent-ils pas d'être biaisés ?

E.S. : L'Agrégation est un concours dont le niveau varie chaque année, il faut donc décorréler les résultats réels du niveau des élèves. Les admis d'une année peuvent être moins bons que les collés de l'année précédente ou de la suivante. Il faut alors établir un certain nombre d'objectifs à remplir et les évaluer indépendamment des résultats au concours, notamment à l'aide de critères de sérieux dans la préparation. De plus, on peut légitimement penser que les élèves de Cachan doivent être capables de présenter un problème scientifique. Pour la plupart des Départements, ils doivent également démontrer une capacité expérimentale. Ceci est toutefois difficilement quantifiable, obtenir le diplôme reviendra à valider un certain nombre de critères.

Question : Au sujet de la faisabilité du diplôme, quelle serait l'implication des enseignants ? Pourquoi donner un diplôme à des non-Normaliens qui ne sont pas recrutés par l'ÉNS ? S'il sanctionne, entre autres, des projets avec des soutenances, les Départements sont-ils prêts à jouer le jeu ?

E.S. : Premièrement, l'ÉNS participe à la sélection des étudiants de l'Université qui participent aux formations délivrées par l'ÉNS. On attend d'eux qu'ils aient un certain nombre de compétences. Ces formations d'excellence sont donc délivrées à des élèves Normaliens recrutés sur concours et à des étudiants universitaires recrutés sur dossier. A partir du moment où il y a sélection, on cherche à prendre les meilleurs. C'est déjà fait dans les Universités pour recruter les magistériens. Il faut donc conserver cette sélection sur dossier. Deuxièmement, si l'ensemble du corps professoral est d'accord vis à vis des modalités d'obtention du diplôme, ils feront les efforts nécessaires.

H.A-K. : A l'heure actuelle, pour tout ce qui fait l'objet d'une soutenance, celles-ci se passent bien.

Question : Admettons que l'on ne délivre qu'un seul diplôme. Il y a tout de même deux catégories : des élèves recrutés sur concours et des étudiants recrutés sur dossier. Ils n'ont a priori pas les mêmes compétences et il y a donc contradiction pour un diplôme unique.

H.A-K. : Pourtant, pour les Magistères, le parcours est le même. Il y a une note finale pour tout le monde. Doit-on tous sortir du même moule ? Ne pas leur délivrer de diplôme serait injuste alors qu'ils ont suivi les mêmes enseignements bien qu'ils n'aient pas passé le concours. Quoi qu'il en soit c'est problématique.

Question : Pourquoi ne pas mentionner sur le diplôme le passage en Classes Préparatoires ? Les études en CPGE sont reconnues comme différentes de celles des Universités. Je précise qu'il s'agit d'une demande de la part des littéraires.

E.S. : Nous ne sommes pas en mesure d'accorder des compétences pour du post bac. Ceci se fait au niveau du concours.

Question : Beaucoup d'étudiants de l'Université viennent suivre des cours à l'ÉNS, mais surtout beaucoup d'élèves ÉNS vont à l'Université. Quel est l'intérêt de délivrer un diplôme à des étudiants qui passent plus de temps à l'Université qu'à l'École ?

E.S. : C'est vrai pour les deux premières années. Le diplôme doit jouer le rôle d'une assurance-compétence qui garantit que l'élève a acquis un certain nombre de compétences académiques, mais aussi qu'il sait communiquer, qu'il a une vie sociale, des projets et de l'ambition.

Question : Une des spécificités de l'ÉNS est son recrutement sur un concours difficile qui donne le titre de Normalien. La formation post-concours est identique alors que beaucoup d'auditeurs libres sont en fait d'anciens élèves de CPGE qui n'ont pas réussi le concours. N'y a-t-il pas le risque d'une diminution du mérite de ceux qui ont passé et réussi le concours ? Si on prend une position typiquement ulmienne, peu importe ce que l'on fait à l'école, le fait d'avoir réussi le concours suffit. Ce qui se passe ensuite, c'est à chacun de le valoriser.

E.S. : Le but n'est pas de valoriser le concours d'entrée mais plutôt ce que la formation dans l'École apporte aux élèves. La réussite à un concours n'est pas la seule chose dont on puisse se prévaloir.

Question : Il est indispensable d'homogénéiser le niveau des enseignements dans les différents Départements. Par exemple en Économie et Gestion, les professeurs ne sont pas reconnus par leurs pairs, alors comment légitimer leur notation ?

E.S. : Cela n'est que le reflet de la situation actuelle. Le diplôme aura pour rôle de créer un fond de travail commun. Il est indispensable d'établir une liste de compétences que peut partager l'ensemble des élèves de l'École. Il y a d'ailleurs une grosse différence entre les scientifiques et les autres. Comment évaluer la validité de certaines compétences ? Les critères existent, il faut pouvoir les définir pour l'évaluation.

H.A-K. : Lu sur le site de l'ÉNS de Paris : "l'École ne délivre aucun diplôme et aide les élèves à être des Normaliens typiquement atypiques." L'idéal des ÉNS est assez particulier eu égard au reste de l'enseignement supérieur. Elles ont obtenu l'autorisation de délivrer les Masters, ce qui est nouveau. Pour les extérieurs au système français, il est très difficile d'admettre que l'École ne délivre aucun diplôme. Quelle est alors la valeur ajoutée de passer à Cachan et dans une ÉNS en général ?

Question : Dans le cas d'un diplôme unique, ne devrait-il pas être plutôt symbolique au lieu d'ajouter un certain nombre de contraintes ? Il est par exemple plus difficile pour les étudiants de l'Université de partir à l'étranger alors que cela ne change rien pour les Normaliens. Les auditeurs libres pourront en outre partager ce label de formation d'excellence.

E.S. : Il y a de grandes différences entre les Maths, l'Info et la Méca. Les auditeurs libres de ces deux premiers Départements sont très voire très très bons, contrairement au troisième. Tout le monde n'a pas cours sur Cachan (en Bio notamment). Certains Magistériens le méritent, d'autres non. D'où un problème. En dehors de l'École, il n'est pas sûr qu'on voie la différence. Le diplôme ne va pas améliorer le problème du CV dont vous parliez précédemment.

Remarque : Il faut effectivement renforcer l'image et le prestige de l'École, ne serait-ce que pour la rendre encore plus visible pour attirer les étrangers. Pour ceux qui n'ont pratiquement jamais cours à Cachan, leur délivrer un diplôme est discutable.

E.S. : Les Magistériens qui ont cours à l'extérieur sont suivis par l'ÉNS, les cours sont assurés par des profs de Cachan. Dans les études, il y a une partie académique et une partie plus "humaine". Si certains Normaliens ne sont pas faits pour la fonction publique ou n'y trouvent pas de poste et sont amenés à chercher un poste dans le privé, au moment de l'embauche, vis à vis d'un Ingénieur, leurs compétences sont très différentes.

Remarque : Le concours troisième année est proposé aux auditeurs libres. A Sciences-Po, il y a une différence entre les anciens élèves et les diplômés. Les Normaliens devraient avoir un diplôme, mais que tout le monde ne soit pas sous la même dénomination.

E.S. : Il y a des Normaliens qui n'ont pas le Magistère. Ceux qui ont respecté le jeu et le programme d'enseignement méritent un diplôme. Un élève de Cachan, comme un étudiant de l'Université, a le choix de s'inscrire au strict nécessaire ou de s'inscrire à plus de modules. Les efforts supplémentaires doivent être valorisés.

H.A-K. : Le Magistère, à l'heure actuelle, demande un peu plus en terme de travail. On peut se dire qu'un diplôme n'apporte rien et que l'on n'en a pas besoin, que le Master suffit. Vous êtes libres d'adhérer à ce schéma ou non.

Remarque : En effet, le Magistère de Biologie est par exemple très enrichissant.

E.S. : La formation académique garantit un niveau scientifique sanctionné par le diplôme de Master. C'est l'environnement autour qui permet d'acquérir des compétences supplémentaires.

Remarque : Il faudrait que soit reconnu dans le diplôme des cours d'Anglais.

H.A-K. : L'Anglais est obligatoire dans les Masters. On peut par contre raisonnablement ajouter les activités associatives. Peut-on inclure ceci dans le diplôme ? Toujours est-il que cela est lié à la vie de l'Ecole et qui peut très certainement enrichir le cursus.

Question : Pourquoi faire la différence entre des compétences mentionnées sur un CV et celles reconnues par un diplôme ?

E.S. : Je suis fier de voir des élèves s'impliquer dans des associations et plus généralement dans la vie de l'École. Un Normalien doit être capable de faire vivre une collectivité, donc on peut très bien inclure ceci dans le diplôme. Dire que c'est impératif est trop fort. Pour l'Anglais, la majorité des Écoles donne des indications sur le niveau d'Anglais sans forcément avoir obtenu la barre au TOEIC.

Question : Si l'on souhaite devenir enseignant, chercheur ou enseignant chercheur, quel intérêt présente ce diplôme ? Pour ceux qui veulent se diriger vers l'entreprise, publique ou privée, celle-ci ira-t-elle vraiment voir les critères d'obtention du diplôme ?

E.S. : Ce diplôme ne sert pas qu'aux Normaliens. Pour le Normalien standard qui va prendre un poste de prof en lycée, prépa ou autre, ou un poste de Maître de Conférences, il ne servira pas. Mais dans le contexte actuel de la recherche, l'École doit ouvrir à ses élèves d'autrs portes que le recherche publique pour les Normaliens qui le souhaitent. Par exemple, pour des laboratoires ou organismes publics comme l'INRIA et l'ONERA, ou les entreprises, la concurrence est rude, et ça peut apporter un plus pour certains candidats. Il faudra du temps pour qu'il soit reconnu.

Question : Comment cela se passe-t-il à Ulm et quelle est votre position vis à vis de leur système ?

E.S. : Après dix-huit mois de concertation, ils ont choisi la séparation en deux diplômes : le diplôme ENS et le prédoctorat pour ne pas mélanger "les torchons et les serviettes". Le contenu est celui du Magistère, donc basé uniquement sur des enseignements académiques, certes supplémentaires vis à vis d'un savoir académique de tronc commun. Nous avons réellement une autre ambition pour notre diplôme.

Question : Je suis contre l'idée de deux diplômes. L'idée est de faire un diplôme pour attirer les étudiants de l'Université, de leur montrer les plus de la formation. Un Département où tous les cours sont à la fac et n'apportent rien ne fonctionne pas dans le cadre de l'ÉNS. Le concours ne doit pas faire que l'on se croie à vie meilleur que les autres. Tous ceux qui ont suivi la formation méritent le diplôme. Néanmoins, il faut effectivement valoriser les à-côtés. Qui sera chargé de l'évaluation ? Pour des points ne relevant pas du cursus pédagogique, l'évaluation devrait être effectuée par des extérieurs au Département concerné.

E.S. : Une implication type BdE pourra être reconnue sous réserve d'un rapport et d'une soutenance devant un jury, éventuellement hors du Département d'origine.

Remarque : Pour le Département d'Informatique, il ne faut qu'un seul diplôme. Pour la Mécanique, les étudiants de l'Université tendent à faire baisser le niveau.

E.S. : Il existe des façons d'évaluer des niveaux différents (par exemple la technologie en L3).

Remarque : Il est évident que tous les élèves vont avoir ce diplôme. Une consultation des élèves est obligatoire.

E.S. : Je suis bien d'accord, mais regardez comme vous êtes peu à être venus ce soir. Il y a deux aspects en cas de refus : un non au diplôme pour que d'autres l'aient et un non parce que le diplôme ne sera pas uniforme.

H.A-K. : Revenons au Magistère. Des Normaliens n'ont pas tous le magistère. Par contre, ils ont quand même un Master. Le diplôme doit sanctionner quelque chose de plus que le Master. Le titre de Normalien suffit à tirer les Universités vers le haut. Les Masters ont été établis de façon spécifique et profitent de la présence des normaliens.

Question : Il subsiste un problème vis à vis de l'étranger : comment expliquer que des Normaliens soient diplômés et d'autre non ?

H.A-K. : On en revient au même problème que précédemment. Il sanctionne une valeur ajoutée. Sans valeur ajoutée par rapport à un enseignement classique, il n'est pas sûr que cela ait un intérêt.

Question : Comment faire en sorte que ce diplôme soit reconnu ? Le diplôme pourrait-il sanctionner des cours annexes plus orientés vers l'acquisition d'une culture générale ? Comment parvenir à une harmonisation globale ?

H.A-K. : Il va falloir différencier les diplômes. Il doit être un label de qualité. Il doit effectivement montrer une certaine ouverture sur d'autres thématiques. Il complète la formation scientifique initiale.

Question : Si le diplôme ne sanctionne pas un véritable niveau scientifique, va-t-il être significatif au niveau international ?

H.A-K. : Prenons par exemple l'Université de Yale. C'est une Université très ancienne avec un très haut niveau d'exigences. Pourtant, ils ont mis deux siècles et demi pour être connu. Il a fallu à Ulm 210 ans. Cachan a à peine 20 ans dans sa forme actuelle. La valeur du diplôme ne sera pas connue du jour au lendemain. Ce sont les élèves qui feront la valeur du diplôme et qui la répandront.

Question : Le diplôme n'apporte pas de réponse quant au statut du Normalien. Pourquoi ce statut ne devrait-il pas être donné à tout le monde ?

E.S. : Ce statut est attaché à des postes budgétaires.

Remarque : Du point de vue de l'étranger, ça va être plus compliqué.

E.S. : Oui. Il faudra faire comprendre à nos interlocuteurs qu'une moitié des diplômés a été payée pour faire ses études et l'autre non.

Remarque : Le statut de Normalien est très bien connu à l'international. Cela existe à l'étranger sous la forme du "fellowship".

H.A-K. : Il y a plusieurs systèmes de "fellowships". Il n'y a pas d'engagement décennal comme pour les Normaliens.

Remarque : Pourtant, dans certaines Universités américaines comme Upenn, un engagement existe.

H.A-K. : Je ne crois pas que le statut soit reconnu partout. Il n'y a en majorité pas d'engagement, il y a simplement un système de bourse.

Question : Quel diplôme donner à des étrangers qui viennent chez nous ? Idem pour les Ingénieurs qui rentrent en troisième année ?

E.S. : Si les élèves qui entrent sur le concours troisième année sont exclus, on ne pourrait pas non plus le délivrer à des étrangers.

Question : Je suis entré sur concours troisième année et je suis pour le diplôme, mais pourquoi nous exclure ? Moi par exemple, je vais passer plus de temps sur le campus que la majorité des élèves entrés sur concours en première année.

E.S. : Excellente remarque. Il faudra prendre en compte le temps passé dans l'École, comme cela se fait pour les Écoles d'Ingénieurs.

Remarque : S'il faut une durée minimale, on ne peut effectivement pas exclure les entrés sur concours troisième année.

E.S. : Il faut donc formuler ceci comme "il faut avoir passé un certain temps sous la tutelle de l'École."

Pour les représentants élèves, Arnaud STERNCHÜSS et Xavier PESSOLES.